

**KLONDIKE Huiles hydrauliques BIO HFDU**
**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE**

<b>Étiquette d'un produit</b>	<b>KLONDIKE Huiles hydrauliques BIO HFDU</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Fluide hydraulique biodégradable résistant au feu
<b>Code produit</b>	
<b>Utilisation recommandée</b>	Voir la fiche technique
<b>Restrictions recommandées</b>	Aucun connu
<b>Informations sur le fabricant / importateur / fournisseur / distributeur</b>	
<b>Nom de la compagnie</b>	KLONDIKE Lubricants Corporation
<b>Adresse</b>	3078 275th Street Langley, BC V4W 3L4 Canada
<b>Téléphone</b>	Informations générales 1-877-293-4691
<b>Site Internet</b>	<a href="http://www.klondikelubricants.com">www.klondikelubricants.com</a>
<b>Telephone d'urgence</b>	Chemtrec (Dans les Etats-Unis) 1-800-424-9300 Chemtrec (International) 1-703-527-3887

**2. IDENTIFICATION DE HASARDS**

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.
<b>Dangers pour la santé humaine</b>	Non classé.
<b>OSHA defined hazards</b>	Non classé.
<b>Éléments d'étiquetage</b>	
<b>Symbole de danger</b>	Aucun(e)(s).
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucun(e)(s).
<b>Mention de danger</b>	Le mélange ne répond pas aux critères de classification.
<b>Prévention</b>	Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
<b>Intervention</b>	Se laver les mains après l'usage.
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
<b>Élimination</b>	Non applicable.
<b>Hazard(s) not otherwise classified (HNOC)</b>	Non classé.
<b>Supplemental information</b>	
Sans objet.	

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**
**Mélanges**

<b>Composants dangereux</b>	<b>Common name and synonyms</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>%</b>
<b>Nom chimique</b>			
Huile végétale		N/D	40 - 60
Ester O,O,O-triphénylique de l'acide phosphorodithioïque		597-82-0	2.5 - 10
Ester de l'acide 3,5-bis(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxybenzènepropanoïque et de thiodi-2,1-éthanediyile		41484-35-9	0.1 - 1

\*Signale qu'une identité chimique spécifique et/ou un pourcentage de la composition sont cachés en tant que secret commercial.

Remarques sur la composition Les limites d'exposition professionnelle pour les composants sont indiquées en rubrique 8.

#### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation	Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Most important symptoms/effects, acute and delayed	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Indication of immediate medical attention and special treatment needed	Appliquer un traitement symptomatique.
Informations générales	Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU

Moyens d'extinction appropriés	Mousse. Agents chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
Moyens d'extinction inappropriés	Eau. En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.
Dangers spécifiques dus au produit chimique	Combustible. Voir également section 10.
Special protective equipment and precautions for firefighters	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Fire-fighting equipment/instructions	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.
Méthodes particulières d'intervention	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

#### 6. MESURES DE LIBÉRATION ACCIDENTELLES

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel superflu. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Conserver à l'écart des zones basses. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	<p>Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.</p> <p>Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer la zone avec du détergent et de l'eau. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.</p> <p>Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.</p> <p>Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.</p>
Précautions pour la protection de l'environnement	Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

**7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

<b>Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter toute exposition prolongée. Prévoir une ventilation suffisante afin de ne pas dépasser les limites d'exposition admissibles.
<b>Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit sec. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la présente FDS).

**8. PROTECTION DE COMMANDES/PETITES ANNONCE PERSONNELLE D'EXPOSITION**
**Limites d'exposition professionnelle**
**US. OSHA Table Z-1 Limits for Air Contaminants (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Huile végétale (CAS N/D)	PEL	5 mg/m <sup>3</sup>	Fraction alvéolaire.
		15 mg/m <sup>3</sup>	Poussière totale.

**US. NIOSH: Pocket Guide to Chemical Hazards**

Composants	Type	Valeur	Forme
Huile végétale (CAS N/D)	VME	5 mg/m <sup>3</sup>	Alvéolaire.
		10 mg/m <sup>3</sup>	Brouillard.

**Limites biologiques** Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Contrôles techniques appropriés** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Le port de lunettes de protection chimique est conseillé.

**Protection des mains** Les gants en nitrile sont recommandés. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection.

**Divers** Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé.

**Protection respiratoire** Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Porter un appareil respiratoire à filtre combiné, type (ABEK)2-P3.

**Risques thermiques** Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

**Considérations générales d'hygiène** Se laver les mains après l'usage. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**
**Aspect**

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Blond/e.
<b>Odeur</b>	D'huile.
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non applicable.
<b>Viscosité cinématique</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition</b>	Non disponible.

Point d'éclair	> 300.0 °C (> 572.0 °F)
Taux d'évaporation	Non disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
Limite d'explosivité inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosivité – supérieure (%)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	0.92
Température pour densité relative	25 °C (77 °F)
Solubilité(s)	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
Classe d'inflammabilité	Combustible IIIB évalué
Point d'écoulement	-27 °C (-16.6 °F)

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Agents oxydants forts.
Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Eviter les températures supérieures à la température de décomposition. Eviter les températures supérieures au point d'éclair. Éliminer toute source d'ignition. Contact avec des substances incompatibles.
Matières incompatibles	Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone. La décomposition peut entraîner la formation d'acroléine.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion	Non classé.
Inhalation	L'inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Non disponible.
Contact avec les yeux	Non classé.
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Aucun connu.

**Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	L'ingestion de grandes quantités peut entraîner des perturbations gastro-intestinales dont des irritations, la nausée et la diarrhée.
<b>Corrosion ou irritation de la peau</b>	Non classé.
<b>Blessure ou irritation grave des yeux</b>	Non classé.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Non classé.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Non classé.
<b>Mutagénicité des cellules germinales</b>	Non classé.
<b>Cancérogénicité</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Non classé.
<b>Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Non classé.
<b>Effets chroniques</b>	Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, L'inhalation prolongée peut être nocive.

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**Écotoxicité** Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour l'environnement n'est pas exclue.

Produit	Espèce	Résultats d'essais
<b>KLONDIKE ENVIRO 46 – Les États-Unis (Mixture CAS)</b>		
Algues	CE50 Algues	> 100 mg/l, 72 Heures, Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.
Crustacé	CE50 Daphnie	> 100 mg/l, 48 Heures, Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.

\* Les estimations concernant le produit peuvent être basées sur des données de composants supplémentaires non affichées.

<b>Persistance et dégradabilité</b>	>90% du mélange est constitué d'ingrédients : Facilement biodégradable(s). OCDE Ligne directrice 301 B
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune information disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune information disponible.
<b>Mobilité en général</b>	Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.
<b>Autres effets néfastes</b>	Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

**13. CONSIDÉRATIONS DE DISPOSITION**

<b>Instructions relatives à l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés auprès d'un site agréé d'élimination des déchets. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.
<b>Réglementations locales relatives à l'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Hazardous waste code</b>	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
<b>Déchets de résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).

**Emballages contaminés**

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide.

**14. INFORMATIONS DE TRANSPORT****Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)**

Not regulated as a hazardous material by DOT.

**IATA**

Non réglementé en tant que substance dangereuse.

**IMDG**

Non réglementé en tant que substance dangereuse.

**Transport en vrac  
conformément à l'annexe II de  
la convention Marpol 73/78 et  
au recueil IBC**

Cette substance/ce mélange n'est pas prévu(e) d'être transporté(e) en vrac.

**15. INFORMATIONS DE CONTRÔLE****Réglementations fédérales des États-Unis d'Amérique****TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D)**

Non réglementé.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):**

N'est pas listé.

**US. OSHA Specifically Regulated Substances (29 CFR 1910.1001-1050)**

N'est pas listé.

**SARA 304 Emergency release notification**

Non réglementé.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)****Catégories de risque**

Risque immédiat - Non  
RISQUE DIFFÉRÉ - Non  
Danger d'incendie - Non  
Danger lié à la Pression - Non  
Danger de réactivité - Non

**SARA 302 Extremely  
hazardous substance**

Non

**SARA 311/312 Hazardous  
chemical**

Non

**Autres réglementations fédérales****Clean Air Act (CAA) Section 112 Hazardous Air Pollutants (HAPs) List**

Non réglementé.

**Loi américaine sur la propreté de l'air (Clean Air Act), rubrique 112(r), Prévention d'un dégagement accidentel (40 CFR 68.130)**

Non réglementé.

**Loi des États-Unis sur la  
sécurité de l'eau potable  
(Safe Drinking Water Act,  
SDWA)**

Non réglementé.

**Food and Drug  
Administration (FDA),  
États-Unis**

Non réglementé.

**US state regulations****US. Massachusetts RTK - Substance List**

Huile végétale (CAS N/D)

**US. New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act**

Non réglementé.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**US. Pennsylvania RTK - Hazardous Substances**

Huile végétale (CAS N/D)

**US. Rhode Island RTK**

Non réglementé.

**US. California Proposition 65**

Proposition californienne 65 de 1986 relative à l'eau potable et ses contaminants (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement). Cette matière n'est pas décrite comme incluant des produits chimiques actuellement répertoriés comme cancérigènes ou toxiques pour la reproduction.

### 16. D'AUTRES INFORMATIONS

**Date d'émission****Date de révision**

le 02-27-2022

**N° version**

1.5

**Autres informations**

Selon le "HMIS implementation manual (third edition)", chaque employeur est responsable de déterminer les équipements de protection appropriés que les employés doivent porter lors de la manipulation des produits chimiques au poste de travail.

**Classifications HMIS®**

Santé: 1

Inflammabilité : 1

Risque physique: 0

**Avis de non-responsabilité**

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. Par ailleurs, les prescriptions réglementaires mentionnées ne doivent pas être considérées comme exhaustives. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité et régissant la détention et l'utilisation du produit. Il prendra sous sa seule responsabilité la mise en place des précautions liées au stockage et à l'utilisation qu'il fait du produit. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.

**Informations de révision**

Identification: Utilisation du produit

Informations écologiques: Persistance et dégradabilité